

A l'attention des AESH de Nouvelle-Aquitaine

L'année scolaire s'achève ! L'avenir des AESH, comme chaque année à cette date, est incertain puisque les notifications MDPH tomberont tardivement. Mais en plus, il semblerait que, du côté de la DRAAF, quelques changements se profilent pour la rentrée concernant les quotités horaires des élèves mutualisé.es.

La prise en charge financière proposée auprès des chefs d'établissement serait fortement encadrée et diminuée : 6h hebdomadaires pour l'accompagnement d'un.e élève mutualisé.e et 12h pour celui de deux élèves mutualisé.es dans la même classe.

Moins d'heures : cela signifie donc une baisse de la qualité de l'accompagnement, des besoins sacrifiés, une accentuation de la précarisation de notre métier alors que l'on réclame au contraire la création d'un véritable statut de la fonction publique... un pas en avant, deux pas en arrière, ainsi va l'inclusion scolaire pour ce nouveau Gouvernement .

Le principal moyen à ce jour d'intervenir, si tout cela est confirmé, sera d'être très vigilant.e pendant les ESS, de réclamer et de faire notifier un nombre d'heures minimum très précis, sans tenir compte des instructions de la DRAAF, mais uniquement des besoins constatés. En effet, seules des préconisations précises dans les Geva-sco, PPS et comptes-rendus d'ESS seront pris en compte pour modifier la base de calcul initiale.

Un courrier d'alerte va bien évidemment être envoyé à nos élu.es par le SNETAP-FSU afin de les alerter sur cette situation.

Restons vigilant.es !

Pour le collectif AESH de Nouvelle-Aquitaine du SNETAP-FSU